

# MAIRIE DE BOUST

63, Rue de Gaulle

57570 BOUST

Tél. 03 82 50 30 48 Fax 03 82 50 30 36

Bureaux ouverts du Lundi au

Samedi de 8H à 12H

Objet : Déclaration de battues saison 2020-2021

Monsieur,

Conformément au cahier des charges des chasses communales, ainsi que les arrêtés suivants :

- 2020-DDT-SERAF-UFC n°73 du 4 novembre 2020, fixant les modalités de destruction du sanglier durant la période de confinement sanitaire dans le cadre de la Covid-19
- 2020-DDT-SERAF-UFC n°72 du 4 novembre 2020, fixant les modalités de régulation de cervidés durant la période de confinement sanitaire dans le cadre de la Covid-19

Je vous prie de trouver ci-joint les dates des battues que je désire organiser dans le cadre du cahier des charges des chasses communales, ainsi que dans le respect des arrêtés ci-dessus, sur le lot de chasse n° 2 commune de Boust :

Date
08 Novembre 2020
22 Novembre 2020
13 Décembre 2020
20 Décembre 2020
17 Janvier 2021

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Raoul AMPS